

Amiens, le 22 mars 2017

Mars 2017 - Bulletin n°3

Sommaire :

- **Éditorial : L'espoir c'est nous !**
- À la une
- Métiers
- Catégories
- Dans les départements : Oise
- Stages de formation syndicale
- Le SNES-FSU dans l'académie

Dans ce numéro :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Expérimentation Bac Pro / BTS | 2 |
| Bilan sur les lycées | 2 |
| Mutation Intra / Hors Classe | 4 |
| Carte Scolaire / CAPA Agrégés | 5 |
| GT « Postes adaptés » | 5 |
| Psychologues : nouveau corps | 6 |
| Pratiques douteuses dans les collèges | 7 |
| Stages de formation syndicale | 8 |

L'espoir c'est nous !

À la veille de l'élection présidentielle, le climat politique aura rarement été aussi troublé et délétère, entre des candidats englués dans les affaires aux rebondissements continus et des familles politiques qui s'entredéchirent. Beaucoup hésitent quant au bulletin à déposer dans l'urne, d'autres entendent déjà ne pas se rendre au bureau de vote. Il faut dire que, les propositions favorables aux salariés de ce pays et au progrès social ne sont pas légion dans le débat public et, si l'on en croit les sondages, ne seraient pas en mesure de s'imposer pour être représentées au second tour.

Toutefois, il s'agit de ne pas sombrer dans la désespérance. En effet, l'histoire, y compris récente, nous a appris à garder une distance critique raisonnable vis-à-vis des enquêtes d'opinion à qui il arrive d'être dans l'erreur.

De plus, et quel que soit le résultat des urnes, il est clair que le bulletin

de vote à l'élection présidentielle ne saurait être une fin en soi : quel que soit le candidat qui remportera l'élection, et quand bien même il serait favorable à leurs intérêts, les salariés de ce pays devront se mobiliser pour imposer la prise en compte et la défense de leurs intérêts. Faire la démonstration que, oui, il y a des alternatives, n'est pas chose aisée mais elle est possible et les salariés parviendront à imposer ce fait s'ils sont organisés et nombreux à s'exprimer.

Le syndicalisme a ici tout son rôle à jouer dans le débat public et le SNES FSU entend bien contribuer de toutes ses forces à l'organisation des luttes à venir. Or, il ne le fera que mieux s'il est porté et poussé par une profession déterminée. Rejoignez-nous. Exprimez-vous et ensemble, imposons un avenir de progrès social. L'espoir, c'est nous !

Vincent Belleguelle

Expérimentation bac pro/BTS : Sans moyens, pas d'ambition !

L'idée de développer les orientations des titulaires de bac pro vers les BTS n'est pas en soi contestable. Dans notre académie, le nombre relativement important de bacheliers pro sans réelles perspectives de poursuite d'études constitue en effet un frein à l'élévation du niveau de qualification des jeunes, déjà bien faible par rapport aux chiffres nationaux.

Le SNES-FSU avait cependant alerté la rectrice, qui s'est engagée unilatéralement dans cette « expérimentation », sur la nécessité de l'accompagner de moyens permettant d'accueillir ces nouveaux étudiants dont la formation professionnelle ne les prépare pas toujours complètement aux exigences du diplôme: possibilité de dédoublements, de mises à niveau, etc... notamment dans les

disciplines générales où les difficultés sont les plus nettes.

Malheureusement, les choix ministériels et académiques ont été tout autres : non seulement cette expérimentation se fera sans moyens supplémentaires mais, selon les cas, parfois avec des moyens en moins !

Quant aux « solutions » proposées aux collègues qui s'interrogent sur les conséquences concrètes, dans leur pratique professionnelle, de cette expérience, les seules réponses apportées frisent le ridicule : promotion de la « classe inversée » et de la « pédagogie différenciée ». Autrement dit : « débrouillez-vous et si cela ne marche pas, ce sera votre faute ! »

Hervé Le Fiblec

Lycées : un bilan calamiteux

« [...] le quinquennat qui s'achève a vu la situation des lycées de notre académie devenir pire d'année en année.»

À l'heure du bilan du quinquennat, les données sont sans appel. Le très léger mieux prévu pour la rentrée 2017 (par rapport à 2016) ne peut faire oublier que non seulement les baisses drastiques de moyens depuis 2003 n'ont pas été compensées, mais que depuis 2012, la situation des lycées de notre académie s'est encore dégradée.

Un retard ancien : 500 postes à retrouver !

En comparant les données de la rentrée 2003 et ceux de la rentrée 2017, on constate un effondrement des moyens. La prétendue « baisse démographique » qui a servi de justification aux baisses de moyens n'est plus d'actualité. Pourtant, il manque l'équivalent de 491 postes en heures d'enseignement pour revenir au niveau d'encadrement pédagogique de 2003.

De fait, toutes les réformes du lycée (réforme Chatel, réforme STI, réforme STMG...) avaient essentiellement pour but de supprimer des postes, au détriment des élèves, des contenus de leur formation et de leur conditions d'étude.

Evolution dans les lycées picards entre 2003 et 2017

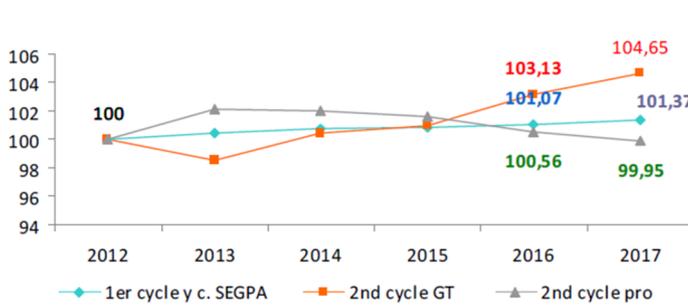
2003	44780 élèves	3801 postes	Baisse du h/e :
2007	43014 élèves	3120 postes	
BILAN	-3,9 %	-18 %	-12,5 %

Un quinquennat qui a aggravé la situation

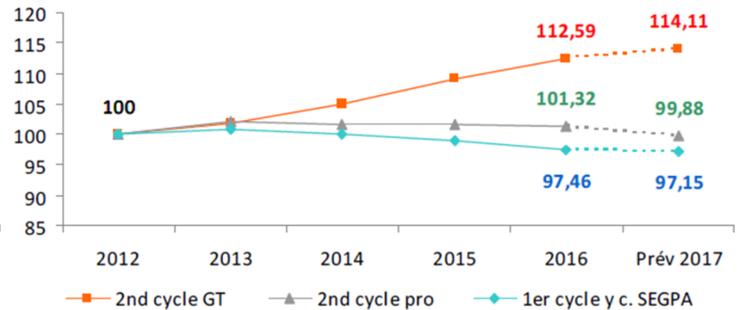
Malgré la promesse de dizaines de milliers de créations de postes, la réalité c'est que le quinquennat qui s'achève a vu la situation des lycées de notre académie devenir pire d'année en année.

Tous les moyens, ou presque, ont été concentrés sur le premier degré, et, dans une bien moindre mesure, sur les collèges afin de faire passer la réforme. Résultat : l'écart entre progression des effectifs et moyens s'est creusé.

Evolution de l'enveloppe budgétaire
base 100 : 2012



Evolution des effectifs - base 100 : 2012



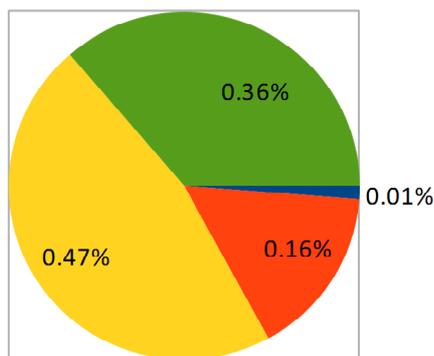
La taille des classes : un révélateur

Les chiffres relatifs aux tailles des classes dans les lycées généraux et technologiques sont particulièrement significatifs de cette dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces établissements.

Ainsi, 70 % des classes de lycée comptent 30 élèves ou plus, et un quart environ (27 %) sont à 35 ou au-delà. Inversement, c'est à peine une classe sur six (17 %) qui compte 25 élèves ou moins.

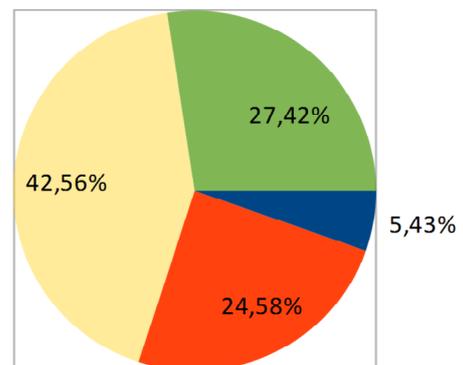
C'est en seconde que la situation est la plus critique, avec 36 % des classes à 35 élèves ou plus. La triste « norme » est ainsi d'avoir au moins 30 élèves par classe (83 % des cas). Les effectifs « légers » (25 ou moins) relèvent de l'anecdotique : seulement 8 % des classes.

SECONDE



■ 20 élèves et moins ■ 21-29 élèves
■ 30-34 élèves ■ 35 élèves et plus

ENSEMBLE LGT



■ 20 élèves et moins ■ 21-29 élèves
■ 30-34 élèves ■ 35 élèves et plus

Mutations INTRA Académique

« Saisie des vœux

INTRA Académique du
jeudi 16 mars au jeudi
30 mars 2017 »

Saisie des vœux du jeudi 16 mars au jeudi 30 mars 2017 à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> (« espace pro / les ressources humaines / votre carrière / Mutation »).

Si vous envisagez de muter ou si vous devez faire vos vœux pour une première mutation, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des réunions MUTATIONS que nous tiendrons ou à prendre un RDV.

Nous vous expliquerons les stratégies les mieux adaptées à votre situation, à vos souhaits.

Le SNES académique publie une documenta-

tion spécifique pour le mouvement INTRA, vous pouvez la trouver sur notre site : <http://www.amiens.snes.edu/MUTATIONS-INTRA-2017.html>

Pensez également à nous envoyer votre fiche de suivi syndicale accompagnée d'une copie de votre demande et des copies de vos pièces justificatives afin que nous soyons en mesure d'assurer un suivi personnalisé de votre demande de mutation, à vous permettre certaines bonifications...

Jessica Campain

Accès à la hors classe Certifiés et CPE

L'année dernière, 237 collègues ont accédé à la hors classe dans notre académie. Alors que le SNES se bat depuis des années pour faire en sorte qu'un maximum de collègues du 11e échelon puissent accéder à la hors classe avant la fin de leur carrière et avait réussi à faire bouger les lignes, notre académie affichait de nouveau, l'an dernier, un taux de passage des 11e échelon à la HC de 54 % pour un taux national à 88.61 %.

Le barème académique ne valorisait pas suffisamment les collègues au 11ème échelon, qui attendent le passage à la hors classe pour bénéficier d'une évolution de leur rémunération.

Après avoir publié la circulaire académique affichant un barème identique à celui de l'an dernier, un groupe de travail s'est finalement tenu le 25 janvier et, après les protestations du SNES avant et pendant le groupe de travail, il a été possible de remettre en question le contenu de cette circulaire qui a été réé-

crité avec un barème modifié en partie dans le sens de nos demandes.

Vous pourrez constater les effets de l'action du SNES, qui agit depuis plusieurs années pour que tous les collègues au 11e échelon accèdent prioritairement à la hors classe.

Pour autant, après l'application du barème modifié, 23 collègues resteront exclus de la HC pour cause d'avis défavorables et 26 autres collègues au 11e échelon qui bénéficient pourtant d'un avis favorable n'accèderaient toujours pas à la HC.

Le SNES FSU est une nouvelle fois intervenu pour demander que le barème soit à nouveau modifié afin que l'ensemble des promotions du contingent académique revienne aux collègues au 11e échelon. Il est d'autant plus urgent d'épurer le retard de notre académie que les prochaines promotions se feront dans le cadre de la nouvelle carrière.

Jessica Campain

Mesures de carte scolaire (MCS)

Au regard des DHG et des suppressions de postes qui en découlent, des mesures de carte scolaire ont été prononcées.

Le groupe de travail analysant les postes soumis à la MCS s'est tenu le mardi 14 mars 2017. Cette année, il y a 31 mesures tous corps confondus qui ont été prononcées dont 7 dans l'Aisne, 13 dans l'Oise et 11 dans la Somme. Les disciplines les plus touchées sont les Lettres Modernes (5 MCS) et l'Allemand (5 MCS).

Quasiment 73 % des mesures (24 MCS) sont prononcées en collège.

Soyez vigilant : si vous êtes touché(e) par la suppression de votre poste, n'hésitez pas à nous contacter pour établir votre stratégie de mutation.

Jessica Campain

Groupe de Travail CAPA Agrégés

Voici le bilan du groupe de travail du 2 février au rectorat sur la capa hors classe des agrégés. Le SNES a réussi à faire enlever, contre l'avis du SNALC uniquement, le critère de non présentation des listes d'aptitude récentes lors de la CAPA.

D'autres académies les présentant à la CAPN, ce critère faisait que les picards étaient défavorisés par rapport aux autres académies.

Le Secrétaire Général nous a suivi sur ce point, et il est sur la même longueur d'onde que nous pour faire accéder le plus de picards possibles à la hors classe des agrégés.

C'est le seul changement important de ce groupe de travail sinon les autres critères restent en vigueur ; à savoir la présentation de tous les avis exceptionnels réservée aux 10ème et 11ème échelon car aucun échelon inférieur n'accède à la hors classe lors de la CAPN.

Pour information : ceux qui ont une inspection actuellement, doivent avoir une note pédagogique, contrairement à ce qu'affirme certains inspecteurs lors de leur visite des collèges.

Dominique Pienne

« Postes Adaptés » Groupe de Travail du 6 mars 2017

Ce dispositif s'adresse à des collègues (enseignants, CPE, CIO) qui ne sont plus en capacité d'exercer leur fonction actuelle : « des personnels confrontés à une rupture professionnelle pour raison de santé ». L'entrée est médicale, on perd son poste. C'est le moment pour les collègues de faire une pause, de réfléchir à une éventuelle reconversion.

L'académie dispose de 37 postes adaptés, pour la plupart, des postes adaptés de courte durée (PACD), on y reste au maximum trois ans, parfois quatre. Cela peut faire un lien avec une retraite proche, mais il est souvent plus intéressant de demander une retraite pour invalidité. L'académie utilise également une dizaine de postes qui appartiennent pour l'essentiel à un contingent CNED (PALD : postes adaptés de longue durée). Mais l'affecta-

tion au CNED est liée à ses besoins pédagogiques. De plus, la pression y est de plus en plus forte, de nombreux collègues sont contraints de solliciter du temps partiel pour effectuer les tâches exigées. De plus en plus, les corrections se font à distance, ce qui ne correspond pas au handicap, aux capacités physiques et techniques de certains collègues.

L'an dernier 12 collègues sont entrés dans le dispositif, 13 cette année. Une grande partie des demandes a été honorée. L'accompagnement et les décisions sont prises avec soin par une équipe médico-sociale-RH. La personne ressource au rectorat est Serge Pennaguer, tél : 03 22 82 69 50.

Michèle Chevallier, secteur santé

Psychologues de l'Education Nationale... le nouveau corps enfin acté !

Après 3 ans de discussions, le décret créant le nouveau corps des Psychologues de l'EN est paru au Journal officiel du 2 février. Au 1er septembre 2017, les Conseillers d'Orientation-Psychologues, les Psychologues scolaires puis les futurs néo-titulaires entreront dans ce nouveau corps selon deux spécialités bien distinctes : « Éducation, Développement et Apprentissages » pour le 1er degré, « Éducation, Développement et Orientation scolaire et professionnelle » pour le 2nd degré. Cette revendication forte, portée depuis bon nombre d'années par le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU, voit enfin le jour, valorisant l'ancrage de la psychologie dans le système éducatif, pérennisant les liens indissociables entre psychologie, construction de projets scolaires et d'orientation, réaffirmant le travail des CIO et des RASED et inscrivant une meilleure coordination entre les professionnels du 1er et du 2nd degré.

Plusieurs arrêtés et circulaires doivent suivre. Le SNES continue à intervenir pour que la circulaire nationale de missions paraisse dès le 3ème trimestre, que l'arrêté sur la nouvelle formation soit bien conforme à ce qui a été acté en GT14 et surtout pour que le texte sur les indemnités accorde bien aux futurs Psy-EN « EDO », la totalité de l'indemnité actuelle du 1er degré (2000 euros annuels) dès le 1er septembre 2018.

Le nouveau recrutement est en cours avec plus de 300 postes à la clé pour les 2 spécialités. Le concours est désormais ouvert aux titulaires ou en cours de validation d'un M2 de psychologie (ou diplôme équivalent). Les stagiaires seront affectés pour une année de formation dans l'un des 7 centres en France, dans la spécialité choisie dès l'inscription au concours (le principe de non fongibilité est bien retenu). La formation sera répartie entre l'ESPE, les centres et les stages en CIO - pour la spécialité « EDO ». Les contenus encore très flous, doivent être rapidement fixés dans un cadre national.

La création du nouveau corps permet enfin l'accès à la hors classe, avancée historique pour les actuels CO-Psy. Le SNES a obtenu que la première campagne de promotion ait lieu dès cette année afin que des collègues en bénéficient dès septembre 2017, ainsi que des taux d'accès supérieurs à la norme pour 2017 et 2018 (resp. 10% et 9%). Le barème fixe établi par le MEN promeut clairement les collègues les plus anciens et lors de la CAPA qui s'est tenue le 17 mars, les élus SNES ont bataillé et obtenu que les appréciations et le classement établis par le recteur, respectent cet esprit d'un « rattrapage de carrière pour tous ». CAPN le 25 avril.

Pour les futurs DCIO, le ministère prévoit de ne plus les positionner automatiquement sur la grille HC, contrairement à ce qui avait été acté en GT14. Le SNES continue de réclamer que la parole donnée soit respectée, cela concerne en moyenne 40 postes par an. Quant au recrutement des néo directeurs pour cette année, le ministère indique qu'il aura lieu et qu'un appel à candidature va être lancé. Le SNES intervient pour que celui-ci se fasse rapidement et dans les conditions habituelles assurant égalité entre collègues et transparence des manœuvres.

Si le SNES reste vigilant pour toujours défendre avec conviction nos statuts et missions, les fonctions de DCIO, la place et le rôle des CIO dans le système éducatif, ce début d'année marque une grande étape dans l'histoire de nos métiers. Les psychologues des 1er et 2nd degrés se sont déjà réunis à Paris le 30 janvier pour une journée d'étude à l'initiative du SNES et du SNUIPP, et dans notre académie à Tergnier le 6 mars pour une première formation commune, qui sera suivie d'autres prochainement. Nous avons tant de choses à échanger¹ !

Catherine Bas

(1) Rendez-vous également à Paris les 22 et 23 juin 2017 au colloque « Psychologues de la FSU »

Le pilotage local des collèges et ses pratiques douteuses...

Depuis le début de la réforme se met en œuvre au sein de trop nombreux collèges une manœuvre des Directions administratives pour instaurer de manière indue, et même en dépit du droit et des textes officiels, un système autoritariste abusant d'ingérences quotidiennes dans la pédagogie des enseignants, et usant de pratiques où les harcèlements, les menaces, les manipulations de la parole et des personnes ne sont pas rares.

Si le Livret Scolaire Unique est venu remplacer le LPC et a établi de manière très claire les obligations concernant l'évaluation des élèves, il n'implique absolument pas que les Principales et Principaux mettent la main sur les modes d'évaluation et les pédagogies des enseignants. En outre, le LSU s'appuie sur le libre choix des enseignants quant aux modes d'évaluations et aux pédagogies (les décrets sont sans ambiguïté sur cet aspect crucial du métier : 2015-372, 2015-1929). Or, il apparaît que des directions de collèges utilisent l'outil de l'ancien LPC et exploitent les systèmes numériques, les habitudes de beaucoup de collègues et leur ignorance de leurs propres droits, pour imposer un système où l'administratif s'empare des prérogatives pédagogiques de manière largement abusive : obligation de passer par le renseignement permanent de multiples compétences pour soi-disant pouvoir utiliser le LSU. C'est là une évidente manipulation qui ne lésine pas sur les moyens peu honnêtes pour s'imposer (désinformation, mauvaise foi, mensonge flagrant, autoritarisme infondé, utilisation des Inspections comme formes d'intimidation...)

Cette manœuvre a pour effet de mettre les enseignants, jusque dans le détail de leur activité, sous la coupe d'un interventionnisme malvenu et souvent inapproprié. Cela se traduit par une surveillance continue, des mises en garde parfaitement injustifiables et des cahiers des charges sans statut valable.

Que les choses soient enfin claires : y-a-t-il des consignes transmises aux Directions pour pouvoir exploiter ainsi la Réforme impunément, instaurer en dépit du droit et des textes officiels de petits pouvoirs locaux où la pédagogie des enseignants est devenue le jouet d'administrations tyranniques et/ou elles-mêmes sous pression ?

Nous citerons, entre autres exemples, le Collège Fauqueux à Beauvais (où les abus de pouvoir ne se comptent plus) ou le Collège d'Estrées, où l'on a fait croire aux enseignants que l'usine à gaz des 1001 compétences

et sous-compétences de Pronote est une obligation pour remplir le LSU.

Les enseignants n'ont aucune obligation de travailler et d'évaluer par compétences dans un logiciel ou un autre afin de remplir leur obligation de renseigner le LSU. Toute espèce de bulletin édité parallèlement au LSU par un établissement n'a pas la valeur légale le rendant obligatoire. Il est du ressort des enseignants de décider de leurs pédagogies et de leurs évaluations tant que cela respecte le cadre national du LSU (et seulement du LSU). La pluralité des approches (notes, compétences ou autres...) est permise, et sans aucun doute souhaitable, et n'a pas à être réduite par les directions des collèges.

Olivier Tomasczyk



STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Inscrivez-vous en ligne sur <http://www.amiens.snes.edu/Inscription.html> et déposez votre demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : BILAN ET PERSPECTIVE DE LA SECONDE AU BTS

en présence de **Thierry REYGADES, Sylvie OBRERO et Guy FRIADT, responsables nationaux**

Le mardi 2 mai 2017 au lycée Charles De Gaulle de Compiègne

SECRÉTAIRE DE S1

Comment faire fonctionner une section syndicale dans un établissement scolaire ? Quelles sont les tâches d'un secrétaire de S1.

Le mercredi 3 mai 2017 au siège du SNES à Amiens

ENJEUX DU SECOND DEGRE (Pour les militants ou les syndiqués qui souhaitent s'investir) :

Comment se sont construits les mandats du SNES sur le 2nd degré ? Quels enjeux de débat sur le collège, sur le lycée ?

Le mardi 16 mai 2017 au siège du SNES à Amiens

Section Académique

25 rue Riolan
80000 Amiens

Téléphone : 03 22 71 67 90

Télécopie : 03 22 71 67 92

Courriel :

s3ami@snes.edu

Site : www.amiens.snes.edu



Permanences au S3

25 rue Riolan à Amiens.

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h00 à 12h00

Mardi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Une question ? Contactez les

responsables de secteurs :

Emploi, Carrière, Mutations :

Jessica Campain, Marie-José Henicque

Stagiaires ESPE : Sandrine Clément

Non-titulaires : Malika Mednoun

CO-PSY : Catherine Bas

Retraite :

- Aisne : René Jaffro
- Oise : Christiane Gonzal
- Somme : Serge Compagnon

CPE : Laurence Sergeant

Contact enseignants documentalistes :

Eléonore Baudalet

Trésorerie : Emmanuel Rousseau